

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° 1192 fixant la date de réunion de la commission de recensement nommée par arrêté n° 1174 du 17 octobre 1945

n° 1192

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 octobre 1945

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro  
31 octobre 1945

### VISAS

Le Gouverneur pi. de la Côte Française des Somalis et Dependances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vu** l'arrêté n° 1174 du 17 octobre 1945 relatif au référendum du 21 octobre, modifié par arrêté n° 1186 du 20 octobre 1945 ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article 1° ». — La Commission de recensement dont la composition a été fixée à l'article 5 de l'arrêté n° 1174 du 17 octobre, modifiée par arrêté n° 1186 du 20 octobre se réunira en séance publique au Palais de Justice le lundi 22 octobre 1945 à 15 heures. Art. 2, — Le présent arrêté donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, Il sera publié et communiqué partout où besoin sera.

**J. BEYRIES.**